

BELGIAN WASTE-TO-ENERGY BW2E

Belgian Waste-to-Energy (BW2E) représente toutes les installations belges qui valorisent énergétiquement les déchets résiduels ménagers et assimilés.

Chaque année, les 14 membres, dont 9 en Flandre*, traitent environ 2.750 ktonnes de déchets résiduels et produisent plus de 1,5 million de MWh d'électricité, qui est en partie renouvelable et qui équivaut aux besoins de 430.000 familles.

Les membres de BW2E produisent également de plus en plus de chaleur et de vapeur pour les réseaux de chaleur résidentiels et industriels. Il s'agit de 800.000 MWh de chaleur.

POSITION Vision à long terme sur l'incinération

La position de BW2E concernant la vision à long terme sur l'incinération des déchets repose sur 3 piliers :

- 1) **La capacité suit l'approvisionnement, pas l'inverse!**
- 2) **La valorisation énergétique des déchets détoxifie le matériau et la chaîne alimentaire.**
- 3) **Assurez-vous que votre propre région ne devienne pas économiquement vulnérable !**

1) La capacité de traitement suit l'approvisionnement en déchets et non l'inverse

Ce principe peut être lu dans divers documents politiques flamands, tels que la vision à long terme du traitement final. BW2E l'approuve pleinement. Quelques considérations à cet égard :

- Le besoin de capacité d'incinération dépend de la quantité de **flux de déchets résiduels** non recyclables que la société produit. Un suivi précis de l'approvisionnement en déchets est absolument nécessaire, mais le lien avec la capacité nécessaire est un exercice délicat. Nous avons besoin d'un **jeu de données fiable et validé** pour ce qui concerne **l'offre complète**. Il faut donc également prendre en compte les flux résiduels combustibles destinés à l'exportation (environ 250 ktonnes en 2019**), les flux qui sont traités dans les décharges (environ 70 ktonnes en 2019**) et les flux qui sont traités dans le secteur du ciment en Belgique et à l'étranger (environ 150 ktonnes en 2019**).
- La Flandre a l'ambition de devenir **le pôle de recyclage de l'UE**, notamment en traitant ici les déchets qui ont été collectés de manière sélective à l'étranger - comme les plastiques. Des **résidus de recyclage combustibles** sont créés dans un processus visant un recyclage de haute qualité. Ces résidus sont constitués de matériaux très hétérogènes et de contaminants indésirables - souvent très nocifs - pour lesquels l'incinération avec une forte récupération d'énergie et de matériaux est pour le moment la seule et la plus appropriée des technologies de traitement. À la lumière de cette ambition flamande, il est particulièrement important de bien connaître l'évolution attendue de l'offre de résidus de recyclage combustibles.

** source OVAM – Tarifs & capacités de déchargement et d'incinération - mis à jour jusqu'en 2019

*



IVBO



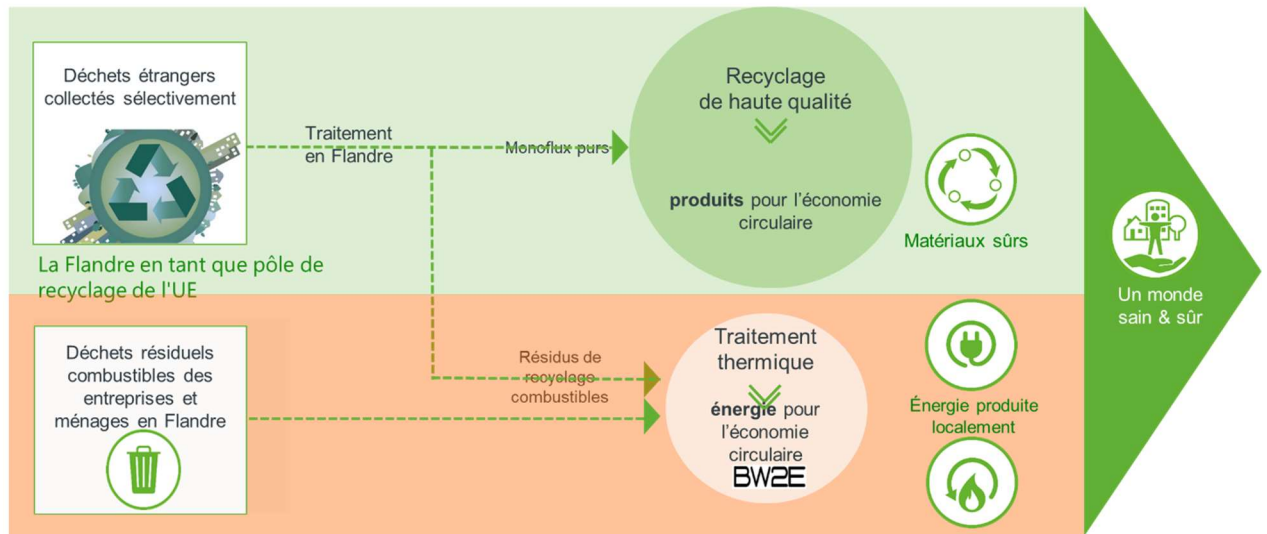
B'ostroom
Beringen



IVAGO
Elke dag voor u op pad.



Recyclage et traitement thermique vont de pair dans l'économie circulaire



2) La valorisation énergétique des déchets est indispensable à l'hygiénisation de notre société

Outre la contribution à l'hygiénisation quotidienne de la société par le traitement des flux de déchets résiduels combustibles et des résidus de recyclage, nos installations jouent un rôle majeur dans ...

- ... le traitement des déchets dans la lutte contre une crise sanitaire, comme **le traitement des déchets médicaux non dangereux lors de la pandémie corona**, où la destruction des virus et agents pathogènes est cruciale, ainsi que le traitement de toutes sortes de déchets issus de l'environnement et/ou d'incidents de sécurité
- ... **l'élimination active des substances dangereuses des biens de consommation**. Par exemple, toutes sortes d'équipements et de boîtiers informatiques contiennent encore souvent des ignifuges nocifs et les jouets en plastique contiennent encore trop souvent des pigments de couleur dangereux. Le recyclage de ces plastiques peut entraîner le risque de réintroduire des substances dangereuses dans la chaîne de production et alimentaire. Les procédés thermiques garantissent une destruction ciblée de ces substances.
- ... la destruction **de marchandises illégales ou saisies** par la justice et les douanes.

3) Limitez la dépendance des autres États-membres ou régions

Il est très important que la Flandre conserve une capacité propre suffisante et qu'elle n'est dépendante de la capacité en dehors de la Flandre que dans une mesure limitée, y compris pour les déchets qui ne relèvent pas du principe d'autosuffisance. La dépendance vis-à-vis de la capacité de traitement étrangère comporte un risque de **tarifs exorbitants** si cette capacité est réduite, ce qui peut affecter notre propre industrie en Flandre. Tôt ou tard, les citoyens devront également payer cette facture plus élevée. L'énergie verte produite par l'incinération des déchets flamands à l'étranger ou dans une autre région ne compte pas dans les objectifs d'énergies renouvelables de la région.